

CONSEIL MUNICIPAL

2026-120

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France 2025 (F.S.R.I.F.)

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis au Conservatoire municipal de musique, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), UI Zaman TAHAWAR, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Laure SISSOKO
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Kévin ZINDY	pouvoir à	Inès HERBADJI
Cyril ABEL	pouvoir à	Christine CHAMPEL
Patricia DELOISON-HUCHER	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :

Henriette MELIZER, Yelikh BOUANDZI, Ninos OCLIN, Julia UZAN

Secrétaire de séance :

Khedoudja HADJADJ

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

Vu la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant la dotation de solidarité urbaine et le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté du 18 juin 2025 du Préfet de la région d'Ile-de-France portant attribution d'un montant de 7 213 859 euros au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France,

Sur le rapport présenté par Arif-Emre ATAS, Conseiller municipal, délégué à la politique de la ville et aux projets humanitaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver le Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France 2025 joint à la présente délibération.

Article 2 : De charger Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Le Maire
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 07/07/2026
Et notifié ou publié par extrait le 06/07/2026
Pour le Maire et par délégation